



Commune de DORTAN (01590)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUN 2024 N° 2024-029

7. Finances
7.5 -- Subventions

Nombre de conseillers : Acte rendu exécutoire après :

En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 19

- transmission en sous-préfecture de Nantua le 21 juin 2024
- affichage du 21/06/2024 au 20/08/2024

Présidente : Marianne DUBARE, Maire.

Date de la convocation :

11 juin 2024

Vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	0

PRESENTS : Marianne DUBARE - Alain BRITEL - Janine DURET - Christophe DAVID-HENRIET - Jean-Claude GAILLARD - Josiane TOURRES - Joël SUBTIL - Martine BIMONT - Eric PAUZE - Wilfried LAURIER - Gulperi BILICI - Claire EL AZIFI BOULAÏCH - Jérôme VERGNE - Arielle PENAZZI - Lionel CORNATON - Melchior FACCHINETTI

EXCUSEES : Lydie GENAUDET (pouvoir à Janine DURET) - Aurore DUPLESSIS (pouvoir à Marianne DUBARE) - Emeline BAPTISTA (pouvoir à Lionel CORNATON)

Secrétaire de séance : Eric PAUZE

OBJET :

**ARCHIVES COMMUNALES
- PLAN DE FINANCEMENT
ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE
LA DRAC AURA**

Madame le Maire indique aux conseillers que la Commune de DORTAN souhaite remettre à jour les archives communales. Pour ce faire, elle fera appel au service Archives du Centre de Gestion de l'Ain. Le montant de la prestation est estimé à 9 625.00€.

La Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide au projet ou au fonctionnement - Patrimoines et architecture - 2024.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement - Reprise des archives communales		
Financeurs	Montant	Taux
Conseil Départemental Ain	4 331.00 €	30.00%
DRAC	2 888.00 €	45.00%
Total subventions publiques	7 219.00 €	75.00%
Autofinancement	2 406.00 €	25.00%
Total autofinancement	2 406.00 €	25.00%
TOTAL GENERAL HT	9 625.00 €	100.00%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de Mme le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus.
- SOLLICITE une subvention auprès de la Direction des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'aide au projet ou fonctionnement - Patrimoines et architecture- pour l'année 2024.
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- AUTORISE Mme le Maire à signer tout document afférent à cette demande.



POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.
LE MAIRE,
Marianne DUBARE

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : ARCHIVES COMMUNALES - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AUVERGNE RHONE ALPES

.....

Date de décision: 17/06/2024

Date de réception de l'accusé 21/06/2024
de réception :

.....

Numéro de l'acte : DEL2024029

Identifiant unique de l'acte : 001-210101481-20240617-DEL2024029-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : DEL 2024-029 ARCHIVES COMMUNALES DDE SUBV DRAC.pdf (99_DE-
001-210101481-20240617-DEL2024029-DE-1-1_1.pdf)